

Dossier n° : 26646285
Démarche : Guichet unique 27 - Haies et Alignements d'arbres
Organisme : Direction de l'eau et de la biodiversité, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 24 septembre 25 10:50

Identité du demandeur

Email : guillaume.delavigne@seine-eure.com
Civilité : M.
Nom : DELAVIGNE
Prénom : Guillaume

Formulaire

Avant de commencer

La préservation des espèces protégées proscrit l'arrachage, la coupe à blanc et l'élagage massif des arbres et des haies du 16 mars au 15 août. Au titre de la Politique Agricole Commune, l'élagage et l'entretien des haies sont interdits sur cette même période. Toute demande de tels projets sur cette période ne pourra aboutir, sauf pour des mises en sécurité.

Votre projet doit faire l'objet d'une demande sur le guichet unique 2 mois au moins avant sa mise en œuvre.

1. Type de démarche (projet ou signalement)

Quelle est votre démarche ?

Projet

2. Votre identité

Vous êtes

Collectivité

Numéro SIRET

SIRET : 20008945600145

SIRET du siège social : 20008945600012

Dénomination : GEMAPI - LOUVIERS
Forme juridique : Communauté d'agglomération
Libellé NAF : Administration publique (tutelle) des activités économiques
Code NAF : 84.13Z
Date de création : 1 septembre 2019
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés
Code effectif : 41
Adresse : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE

1 PLACE ERNEST THOREL

27400 LOUVIERS
FRANCE

Fonction du demandeur au sein de la structure

Responsable du service animations rivières et zones humides

Adresse postale

1 Place Ernest Thorel 27400 Louviers

Code INSEE :

27375

Code Postal :

27400

Département :

27 – Eure

Votre adresse électronique

guillaume.delavigne@seine-eure.com

Téléphone

06 20 89 13 12

3. Contexte de la demande

Êtes-vous propriétaire unique du ou des terrain(s) concerné(s) par votre projet ou signalement ?

Non

Attestation du propriétaire autorisant les travaux

Pour qui effectuez-vous les travaux ?

Une personne morale

Précisez pour le compte de qui vous devez réaliser les travaux

Agglomération Seine-Eure .

Nous nous portons maître d'ouvrage pour ce projet , propriétaires concernés EPFN, Département 27 et Agglomération Seine-Eure. Une convention tripartite va être signée dans les jours à venir .

Votre projet est-il en lien avec un permis de construire ou d'aménager ?

Non

4. Nature de la demande

Quelle est la nature de l'élément (ou des éléments) concerné(s) par votre projet ou votre signallement

alignement d'arbres

Quelle est la nature des travaux ou l'objet du signallement

Coupe à blanc, Plantation

Coupe à blanc

La coupe à blanc peut être autorisée pour régénérer une haie vieillissante ou en dépérissement. Elle ne peut être qu'une opération ponctuelle et ne peut être conduite chaque année. Il sera ainsi vérifié, après une coupe à blanc, la présence de rejets attestant d'une reprise de végétation.

5. Précisions : calendrier, détail des travaux...

Début prévisionnel des travaux ?

27 octobre 2025

Fin prévisionnelle de vos travaux ?

14 novembre 2025

Expliquez votre projet (objet, motifs, objectifs) en détail

L'Agglomération Seine-Eure, compétente en matière d'aménagement du territoire, porte un projet d'abattage d'un alignement de peupliers situés sur la commune de Val-de-Reuil, en bordure de la route départementale D110, au croisement de la voie des Vendaise. L'opération est justifiée par l'état sanitaire très dégradé de l'alignement, les nombreux incidents récents mettant en cause la sécurité des usagers et les infrastructures publiques, ainsi que par une volonté de réaménagement paysager plus durable et favorable à la biodiversité.

L'emprise du projet concerne une bande arborée de près de 1012 mètres linéaires, en bordure immédiate de la D110, à une distance d'environ 15 mètres de la chaussée. En moyenne, un sujet est présent tous les 7 mètres sur 1 et 2 rangés en fonction des endroits, ce qui totalise environ 272 arbres à traiter.

6. Localisation et description des éléments

Commune

Val-de-Reuil (27100)

Code Postal :

27100

Département :

27 – Eure

Précisions sur la localisation

Départementale D110 - Voie de L'Ormet - Les Hauts Près

localisation sur outil cartographique

Sur la carte ci-dessous :

- 1) indiquer la ou les parcelle(s) concernée(s) (si cadastrée(s))
- 2) dessiner les éléments concernés (arbres, haie, etc...), y compris les mesures compensatoires (le cas échéant)
- 3) Donner un nom explicite à ces éléments

Cliquer sur la notice explicative pour comprendre le fonctionnement de l'outil et les éléments attendus.

En cas de difficulté avec l'outil, vous pouvez joindre un plan (scanné) en fin de procédure. Préciser sur le plan, les parcelles cadastrales, les emplacements et les linéaires concernés.

Localisez et dessinez sur cette carte votre projet et vos mesures compensatoires

- Une ligne longue de 510,0 m
Double Alignement de peupliers
- Une ligne longue de 219,0 m
Double Alignement de peupliers
- Une ligne longue de 52,1 m
Simple Alignement de peupliers
- Une ligne longue de 185,5 m
Simple et double Alignement de peupliers

parcelles cadastrales

L'Agglomération Seine-Eure, EM0263 ; EM0262 / Le Département de l'Eure (Non Cadatré - Départementale) / L'Établissement Public Foncier (EPF) - EM0261 ; EM0260 ; EM0248 ; EM0134 ; EM0265, EM0272

Le projet ou l'objet du signallement est-il situé dans un périmètre Natura2000 ?

Non

Description des éléments : typologies de la haie

Si un des éléments de votre demande est une haie, il vous sera demandé de préciser sa typologie. Il a été fait le choix de classer les haies selon 5 typologies (décrites et schématisées dans le document joint).

Typologie 1 : La haie peu développée : haie résiduelle ou haie récente (spontanée ou récemment plantée)

Typologie 2 : La haie buissonnante basse

Typologie 3 : La haie arbustive

Typologie 4 : Les alignements d'arbres (hors agroforesterie intraparcellaire, hors alignements régis par L 350-3 du Code de l'environnement)

Typologie 5 : La haie mixte.

Nom de l'élément cartographié

Alignement de Peupliers

Indiquer la nature des éléments concernés par votre projet ou signalement

Alignement d'arbres

Essences d'arbres (si connus)

Peupliers arrivés à maturité --> Etat Sanitaire très dégradé

autres précisions

Double alignement par secteur

7. Ajout de pièces jointes supplémentaires

Ajout pièces jointes

- 2025- Alignement peupliers - VDR - Note biodivers.pdf

8. Déclaration sur l'honneur

Je m'engage à ne démarrer mes travaux qu'en cas d'acceptation de ma demande et suivant les prescriptions qui me seront indiquées

Oui

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Oui

Pour déposer votre demande, cliquez sur le bouton "Déposer le dossier"

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais par la DDTM de l'Eure, coordinatrice du Guichet Haies 27.

Surveillez votre boîte mél, vous recevrez des courriers par cet intermédiaire pour vous informer de l'avancement de votre démarche. L'adresse de l'expéditeur commence par : [ne pas répondre].

Messagerie

Email automatique, 24 septembre 25 10:50

[Votre dossier n° 26646285 a bien été déposé (Guichet unique 27 - Haies et Alignements d'arbres)] Bonjour, Votre dossier n° 26646285 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. Le service instructeur va être informé de ce dépôt.Si le dossier est complet et recevable, il passera alors en instruction et vous recevrez un accusé de réception. Cordialement